

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1865-1866.

Projets de Loi tendant à accorder diverses Naturalisations ordinaires.

(Voir le N° 95 du Sénat, et le N° 251 de la Chambre des Représentants,
session 1864-1865.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

I.

Vu la demande du sieur JEAN-PIERRE THINNÈS, employé au chemin de fer du Luxembourg, à Arlon, né à Niederaanven (grand-duché de Luxembourg), le 17 février 1855, tendante à obtenir la naturalisation ordinaire;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1855 ont été observées;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'art. 5 de ladite loi;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur JEAN-PIERRE THINNÈS.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite la Belgique depuis 1854. Il a servi comme volontaire dans l'armée belge pendant huit ans et y a obtenu le grade de sergent. Congédié honorablement, il a été immédiatement employé à l'administration du chemin de fer du Luxembourg. Sa conduite a toujours été irréprochable. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

La formule qui précède est applicable :

1° A chacune des demandes des sieurs :

II.

JEAN-BERNARD BLUM, cultivateur à Freylange, province de Luxembourg, né à Bettingen, commune de Steinfort (grand-duché de Luxembourg), le 15 septembre 1816.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, d'un père né dans une commune restée à la Belgique, a négligé de faire la déclaration prescrite par la loi pour conserver la qualité de Belge. Il s'est marié en Belgique en 1854 et n'a plus quitté ce pays. Sa conduite est à l'abri de tout reproche. Il possède diverses propriétés qu'il cultive. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

(2)

III.

JEAN-FRANÇOIS BREUER, négociant à Bruxelles, né à Saint-Vith (Prusse), le 2 décembre 1806.

(Le pétitionnaire est établi en Belgique depuis 1827. A l'époque de la révolution de 1830, il fit preuve d'un grand courage en s'opposant à une bande de pillards dans la commune de Forest. En 1834, il se fixa à Bruxelles. Sa conduite y a toujours été parfaitement honorable. Il avait d'abord demandé la grande naturalisation, mais craignant de ne pas l'obtenir, il sollicite aujourd'hui la naturalisation ordinaire et s'engage à payer le droit d'enregistrement. Les autorités consultées lui sont unanimement favorables.)

IV.

FRANÇOIS MULLER, propriétaire à Bonnert, province de Luxembourg, né à Contern (grand-duché de Luxembourg), le 3 septembre 1828.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite la Belgique et la commune de Bonnert depuis 1857, l'époque où il épousa une femme de cette localité. Il y aspire à devenir garde-champêtre de la commune. Sa conduite a toujours été bonne. Il vit modestement de son travail agricole. Les autorités consultées lui sont favorables.)

V.

ALFRED ROGISSART, professeur au collège communal de Bouillon, né à Mézières (France), le 3 mai 1850.

(Le pétitionnaire habite Bouillon depuis 1852. Il y a épousé une Belge. Il a satisfait aux lois sur le service militaire en France. Sa conduite a toujours été irréprochable, et les renseignements fournis sur son compte par les autorités consultées lui sont entièrement favorables. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.)

VI.

JACQUES-LOUIS UBAGHS, négociant à Liège, né à Maestricht, le 16 mars 1842.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1858. Il a négligé de faire la déclaration prescrite par la loi pour conserver la qualité de Belge. Il a aussi négligé de satisfaire aux lois sur la milice. Il s'est marié en Belgique et a épousé une Belge. Les autorités consultées appuient sa demande.)

VII.

PIERRE-JOSEPH BREMEN, sous-instituteur à Aubel, province de Liège, né à Kerkrade (partie cédée du Limbourg), le 5 juillet 1836.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1858, époque à laquelle il fut nommé sous-instituteur à l'école primaire d'Aubel. Il remplit ses modestes fonctions à la satisfaction générale. Il s'est voué à la carrière de l'enseignement et ne compte plus la quitter. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

VIII.

HENRI-LAMBERT AUSSEMS, jardinier à Gomzé-Andoumont, province de Liège, né à M'heer (partie cédée du Limbourg), le 11 août 1824.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1846, et sert comme jardinier chez M. de Spiclet. Sa conduite, tant dans son pays natal qu'en Belgique, a toujours été irréprochable. Il a épousé une Belge en 1852 et en a plusieurs enfants, tous nés en Belgique. Les autorités consultées lui sont entièrement favorables.)

IX.

JACQUES CUYPERS, cabaretier et boutiquier à Kinroy, province de Limbourg, né à Weert (partie cédée du Limbourg), le 20 avril 1825.

(Le pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, habite la Belgique depuis 1842 et y a épousé une Belge dont il a plusieurs enfants nés en Belgique. Il jouit d'une honnête aisance. Sa conduite a toujours été irréprochable. Les autorités consultées sont unanimes à appuyer sa demande.)

X.

FRANÇOIS-JULES MAHAUT, employé provisoire à l'administration des ponts et chaussées, à Mons, né à Paris, le 9 décembre 1839.

(La mère du pétitionnaire était Belge; étant devenue veuve, elle rentra avec son fils en Belgique, alors que celui-ci était encore en bas âge. Le sieur Mahaut a fait ses études à Mons. Après avoir été employé dans les bureaux du commandant du génie de cette place, il l'est actuellement, à titre provisoire, dans ceux de l'administration des ponts et chaussées. Les autorités consultées lui sont unanimement favorables. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.)

XI.

RAPHAEL-HIRZ SCHLEISSINGER, négociant à Bruxelles, né à Schwabach (Bavière), le 24 juillet 1804.

(Le pétitionnaire, après avoir habité plusieurs villes d'Allemagne, et en dernier lieu sa ville natale, est venu demeurer à Bruxelles en 1851. Il obtint l'autorisation d'y établir son domicile en 1859. Il fait un commerce suivi avec les Indes pour les articles bruts d'ivoire et de bois précieux. Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement auquel sa naturalisation sera soumise. Les autorités consultées appuient sa demande.)

XII.

PIERRE-LOUIS-JOSEPH VIOL, instituteur communal et maître de pension à Warcoing, province de Hainaut, né à Camphin-en-Pévèle (France), le 12 mai 1815.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1835 et s'y est marié à une Belge. Il a été instituteur à Rumez, Braffe et Beaugniez, et depuis environ 25 ans à Warcoing, où il a ouvert un pensionnat qui prospère. Il a rendu d'incontestables services dans la carrière de l'enseignement, à laquelle il a voué son existence. Les autorités consultées sont unanimes à faire son éloge et appuient sa demande. Il s'est engagé à payer le droit d'enregistrement.)

XIII.

FRANÇOIS REDING, boulanger à Arlon, né à Wiltz (grand-duché de Luxembourg), le 8 mai 1826.

(Le pétitionnaire, né dans le Luxembourg cédé, habite Arlon depuis 1852 et y a épousé une Belge. Il est propriétaire de sa maison et vit honorablement de son état. Sa conduite est bonne. Les autorités consultées appuient unanimement sa demande.)

XIV.

ALFRED GODDEN, étudiant à Dinant, né à Londres, le 2 octobre 1843.

(Le pétitionnaire est arrivé en Belgique à l'âge de dix ans, et y a fait son éducation. Il possède quelques ressources pécuniaires. Son but, en sollicitant la naturalisation, est d'obtenir un emploi dans l'administration des postes et télégraphes. Sa conduite est bonne. Les autorités consultées sont favorables à sa demande.)

XV.

JEAN-BAPTISTE NEUBERG, professeur à l'école normale de l'État, à Nivelles, né à Luxembourg, le 30 octobre 1840.

(Le pétitionnaire a fait des études brillantes à l'Université de Gand et y a obtenu le grade d'aspirant-professeur en sciences, avec la plus grande distinction, et celui de professeur agrégé avec distinction. Il est maintenant attaché comme professeur intérimaire de mathématiques à l'école normale de l'État, à Nivelles. Sa conduite, tant dans son pays natal qu'en Belgique, a toujours été irréprochable. Les autorités consultées lui sont entièrement favorables.)

XVI.

JEAN-HENRI SCHUTZE, cabaretier à Malines, né à Goes (Pays-Bas), le 18 juin 1818.

(Le pétitionnaire habite la Belgique depuis l'âge de sept ans. Il a servi dans les rangs de l'armée belge comme milicien et comme volontaire de 1839 à 1845, ce qui l'exempte du paiement du droit d'enregistrement. A sa sortie du 1^{er} régiment de lanciers, il fut employé comme contre-maître dans une manufacture à Loth; plus tard il se maria et vint se fixer à Malines comme cabaretier. Il y vit honorablement. Les autorités consultées appuient sa demande.)

(4)

XVII.

HENRI-LOUIS-FRANÇOIS GILTA, demeurant à **Schaerbeek-lez-Bruxelles**, né à **La Haye**, le 4 octobre 1829.

(Le père du pétitionnaire, né dans le Limbourg cédé, a fait en 1839 la déclaration prescrite par la loi pour conserver la qualité de Belge. Son fils a négligé de faire cette déclaration dans l'année de sa majorité, et c'est par ce motif qu'il doit demander la naturalisation. Il n'exerce plus aucune profession. Sa conduite, tant dans le Limbourg cédé qu'en Belgique, paraît irréprochable, bien que ses entreprises commerciales n'aient pas prospéré. Les autorités consultées appuient sa demande.)

XVIII.

CHARLES-ADOLPHE REUZE, sergent au 2^e régiment de chasseurs à pied, né à **Menin**, le 25 mars 1828.

(Le pétitionnaire a perdu la qualité de Belge pour avoir pris du service militaire à l'étranger sans l'autorisation du Roi. Il était sous les drapeaux belges comme remplaçant, lorsqu'il déserta en 1854 et s'enrôla en France dans la légion étrangère, dans laquelle il fit honorablement les campagnes de Crimée et d'Algérie. Il obtint la médaille de la reine d'Angleterre. De retour dans sa patrie en 1860, après sa libération, il rentra dans son ancien régiment et y parvint aux grades de caporal et de sergent. Il désire récupérer sa nationalité. Les autorités consultées appuient sa demande.)

2^e A la demande de la demoiselle :

XIX.

ELISABETH ROTHERMEL, institutrice à **Anvers**, née à **Luxembourg**, le 1^{er} avril 1808.

(La pétitionnaire, née dans le Luxembourg cédé, habite la Belgique depuis 1833, où elle avait un frère qui était général au service belge. Elle avait établi une maison d'éducation à Ostende; aujourd'hui elle réside à Anvers, où elle dirige une institution du même genre. Les autorités d'Ostende et d'Anvers lui sont favorables et appuient sa demande.)